

PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 28 mai 2019

Communiqué de presse

Présentation du projet de cheminement littoral Quartier Désert – Sainte Luce

Conformément aux engagements pris il y a quinze jours, les services de l'Etat en lien avec la commune de Sainte-Luce, ont élaboré un projet de cheminement littoral, conforme à la règlementation et respectant le droit de propriété des riverains.

Ce projet propose un tracé qui rétablit le libre accès au rivage et la libre circulation des piétons le long du littoral du quartier Désert.

Corinne BLANCHOT-PROSPER, sous-préfète du Marin, aux côtés de Nicaise MONROSE, maire de Sainte-Luce, a présenté le projet de tracé ce samedi 25 mai 2019 aux propriétaires riverains du quartier. Une deuxième réunion de présentation s'est tenue ce lundi 27 mai 2019 avec une délégation élargie composée par l'Assaupamar.

Le travail doit maintenant être approfondi par les services de l'Etat pour effectuer notamment les relevés de géomètre nécessaires à la redélimitation du rivage de la mer. Dans l'attente du résultat de ces travaux topographiques prévu pour la fin du mois de juin, un cheminement littoral provisoire sera proposé après recul des clôtures des résidences concernées.

Par ailleurs, afin d'assurer la circulation en toute sécurité des travaux pourraient s'avérer nécessaires en fonction de la caractéristique du tracé retenu.

Le rétablissement de la servitude doit être mené en toute sérénité dans le respect des procédures et des concertations auxquelles s'étaient engagés les services de l'Etat.

Les destructions et agressions des personnes sur ce site sont fermement condamnées et seront sanctionnées.

Suivez l'actualité de

L'Etat en Martinique
sur Internet : www.martinique.pret.gouv.fr
sur Facebook : @préfet.martinique
sur Twitter : @prefet972